

Image not found or type unknown



## Indemnités de retard sur salaire

Par **behou**, le **15/07/2009** à **19:32**

Bonjour, je suis intermittent du spectacle, j'ai travaillé pour une société anglaise du 17 janvier 2008 au 12 février 2008 en Afrique. A l'heure d'aujourd'hui ils me doivent toujours mon salaire montant à 2000 € net. Je ne sais pas combien je peux demander en indemnités de retard sur salaire. Je n'ai pas assez de budget pour consulter un avocat à ce sujet et c'est la raison pour laquelle je me tourne vers vous.

Merci de votre attention

Cordialement

Pierre